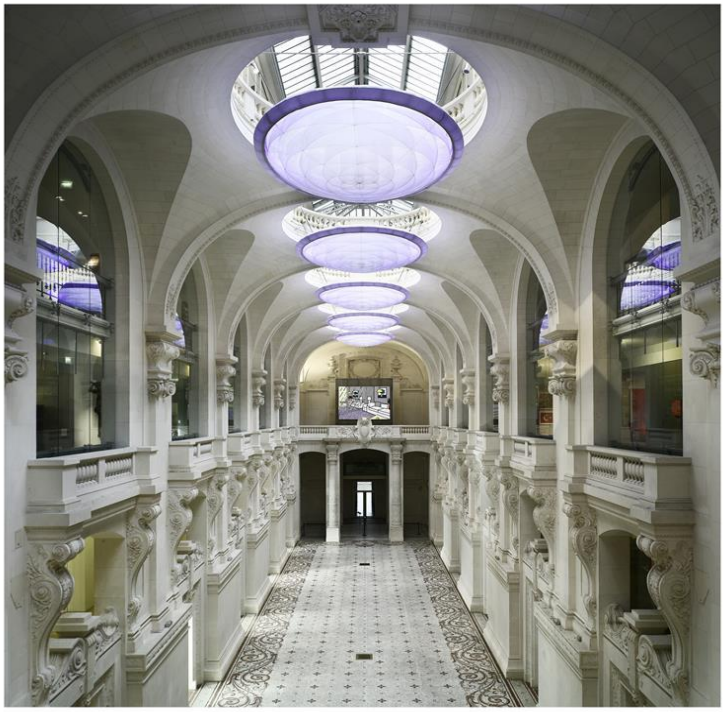
Procédure adaptée n°2026_013

MARCHE RELATIF A LA PRODUCTION DU BAL DES ARTS DECORATIFS

Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)



Les Arts Décoratifs 2008, photographie : Luc Boegly.

Pouvoir adjudicateur :
Les Arts Décoratifs
107 Rue de Rivoli
75001 Paris

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 – CONTEXTE ET OBJET DU MARCHÉ 3
..... 3
1.1 Les Arts Décoratifs 3
1.2 Les Bal du musée des Arts décoratifs 3
ARTICLE 2 – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMMUNES A TOUS LES LOTS 3
2.1 Détail du marché 3
2.2 Détail des prestations 4

ARTICLE 1 – CONTEXTE ET OBJET DU MARCHÉ

1.1 Les Arts Décoratifs

Créé en 1864 par un groupe d'industriels, de collectionneurs et d'artisans, Les Arts Décoratifs, association reconnue d'utilité publique, conservent l'une des plus importantes et des plus belles collections d'arts décoratifs au monde avec près d'un million et demi d'œuvres (mobilier, céramique, orfèvrerie, design, mode et textile, bijoux, verre, jouets, publicité, dessins, photographies et papiers peints…).

Fondé pour promouvoir « le Beau dans l'Utile », Les Arts Décoratifs conservent des chefs-d'œuvre aussi bien que des objets du quotidien. Il unit sans frontière l'art, l'artisanat et l'industrie. Il inspire la création tout en témoignant des évolutions culturelles et sociales.

L'institution regroupe aujourd'hui le Musée des Arts décoratifs (Paris 1er), le Musée Nissim de Camondo (Paris 8e), ainsi que la Bibliothèque, l'école Camondo et les Ateliers du Carrousel.

1.2 Les Bal du musée des Arts décoratifs

Depuis la création des Arts Décoratifs, mécènes et partenaires, philanthropes particuliers et entreprises, jouent un rôle déterminant pour que l'institution puisse pérenniser ses missions auprès des créateurs, professionnels, industriels et du grand public : conserver, préserver et enrichir les collections, encourager la création artistique et transmettre les savoir-faire.

Le Bal du musée des Arts décoratifs est un événement de levée de fonds qui réunit environ 320 personnes : mécènes, partenaires, personnalités du monde de l'art, de la culture et du luxe. Cet événement prestigieux est organisé sous la direction artistique d'un·e réalisateur·trice de renom et avec le soutien d'un comité de pilotage composé de donateurs et personnalités.

Cet événement propose une expérience unique et célèbre l'art de vivre à la française : scénographie d'exception, performances exclusives, dîner gastronomique signé par un·e chef·fe de renom et soirée dansante animée par un·e DJ. Cette nouvelle édition s'inscrit dans la continuité du Bal 2025, un même niveau d'exigence pour une proposition renouvelée.

L'événement se déroulera pendant la Fashion Week Haute Couture de janvier 2028.
A titre indicatif, le déroulé prévisionnel est le suivant :
19h30 Arrivée des invités et verre d'accueil dans les halls d'entrée du musée
20h30 Dîner assis dans la nef
23h00 Animation musicale et soirée dansante
02h00 Fin de l'événement

Les temps de montage et de démontage sont à planifier en fonction des besoins identifiés par le contractant.

ARTICLE 2 – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1 Détail du marché

Le marché a pour objet la conception, la production et la coordination du Bal du musée des Arts décoratifs. L'institution souhaite confier à un prestataire unique la réalisation de cet événement.

Le prestataire travaillera en coordination avec la direction du mécénat et des privatisations ainsi

que les équipes de la direction artistique. Il assure la coordination générale des différents prestataires et intervenants nécessaires à la réalisation de l'événement, de sa conception à la remise en état des espaces.

Compte tenu de la nature de l'événement et de son positionnement, une attention particulière sera portée à la qualité des finitions, à la cohérence esthétique de l'ensemble, à la discrétion des dispositifs techniques et logistiques, à la fluidité du parcours des invités et à la capacité du Titulaire à garantir une expérience irréprochable jusqu'à la remise en état complète des espaces.

Les propositions devront tenir compte des contraintes architecturales, patrimoniales et de conservation du musée. Le titulaire s'engage à respecter le Cahier des Clauses Techniques Particulières, les règles de sécurité et le règlement intérieur de l'Association des Arts Décoratifs.

Les aménagements incluent :

- Une entrée théâtrale à l'extérieur du bâtiment (côté jardin ou côté rue)
- Un espace photocall (discret et intégré à la scénographie)
- Un cocktail d'accueil
- Un dîner assis dans la nef
- Une ou plusieurs performances musicales et artistiques
- Une soirée dansante

Les espaces disponibles pour cet événement sont : les halls d'entrée (hall Rohan et hall Lefuel), la nef et ses galeries (galerie Tuileries et galerie Rivoli), les salons 1900 et salon des Boiseries.

La prestation attendue comprend les éléments suivants :

- Conception de la scénographie et de la programmation artistique en lien avec le·la directeur·trice artistique
- Sélection et coordination des prestataires pour la réalisation l'événement (décor, lumière, sonorisation, logistique, accueil et sécurité, etc.)
- Coordination des prestataires mandatés par le musée (traiteur, agence de relation publique, agence de presse, artistes)
- Garantir le respect du budget et du calendrier

La prestation traiteur fera l'objet d'un marché distinct.

Le titulaire devra être force de proposition, anticiper les besoins et identifier en amont les éventuelles difficultés susceptibles d'affecter la qualité, le calendrier, le budget, la sécurité ou l'image de l'événement.

2.2 Périmètre budgétaire

Le budget est supérieur à 750 000 € HT.
Le budget sera précisé aux candidats sélectionnés pour la phase 2.

Les candidats devront présenter une proposition budgétaire détaillée intégrant l'ensemble des coûts nécessaires à la conception, la production, la coordination et la réalisation de l'événement.

Le prix est réputé comprendre l'ensemble des moyens humains, techniques, logistiques, administratifs et opérationnels nécessaires à la parfaite exécution des prestations décrites au présent CCTP.

2.3 Détail des prestations

Equipe projet :

Le titulaire devra mobiliser une équipe dédiée présentant un niveau d'expérience et de séniorité adapté à la complexité et au niveau d'exigence de l'événement, et désignera un interlocuteur principal.

Le titulaire précise dans son offre l'organisation proposée, les responsabilités de chacun, le niveau de séniorité des intervenants, le temps consacré au projet, l'effectif mobilisé en phase de préparation, l'effectif mobilisé pendant les opérations de montage, l'effectif présent le jour de l'événement, l'effectif mobilisé pour le démontage.

L'équipe participe notamment aux réunions de travail organisées par le musée et prépare les documents nécessaires à leur bonne tenue.

Gestion des prestataires:

Le titulaire est garant de la cohérence d'ensemble des prestations confiées aux différents prestataires et de leur bonne articulation. Les prestataires proposés devront justifier d'une expérience récente sur des événements de niveau de gamme comparable.

Il devra notamment :

- identifier les prestataires nécessaires
- solliciter les devis
- comparer les propositions
- négocier les conditions financières
- organiser les interventions
- coordonner les différents prestataires
- contrôler la bonne exécution des prestations

La sélection des prestataires sera soumise pour validation au musée des Arts décoratifs.

Le musée des Arts décoratifs pourra mandater en direct certains prestataires (traiteur, agence de relation publique, agence presse, artistes), le Titulaire aura également la charge de la coordination de ces prestataires.

Concept et scénographie :

Le titulaire aura la charge de la conception de l'événement en lien avec le·la directeur·trice artistique de l'événement. Le directeur artistique définit les orientations artistiques générales de l'événement. Le Titulaire accompagne la direction artistique dans la définition, le développement et la mise en œuvre des partis pris scénographiques et assure leur traduction opérationnelle, technique, scénographique, budgétaire et logistique.

La conception scénographique pourra être assurée :

- soit par un scénographe désigné par la direction artistique
- soit par un scénographe proposé par le titulaire et validé par le musée

Le concept devra être adapté aux espaces du musée et tenir compte de son identité, de ses collections et de son positionnement. L'ensemble du parcours devra être fluide, intuitif et adapté au niveau de prestige attendu pour l'événement.

Le titulaire veillera à la qualité des matériaux, des finitions, du mobilier, des éléments décoratifs

et floraux ainsi qu'à l'intégration des équipements techniques. Toute proposition devra rester compatible avec les contraintes budgétaires, techniques, de sécurité et de conservation.

La prestation comprend :

- Accompagnement du·de la directeur·trice artistique et réalisation des planches d'inspiration et projections 3D
- Conception des plans techniques
- Sélection et coordination des prestataires en charge de la réalisation de la scénographie
- Sélection des éléments de décor, des accessoires et du mobilier (y compris de l'art de la table en collaboration avec le traiteur)
- Mise en lumière des espaces (entrée, espace cocktail, dîner et soirée dansante, et performances)
- Création des décors floraux et végétaux selon les recommandations du·de la directeur·trice artistique

Production technique :

Le titulaire prendra en charge l'ensemble des besoins techniques nécessaires à la réalisation de l'événement, notamment :

- Sonorisation
- Éclairage
- Vidéo et projection, le cas échéant
- Électricité et alimentation technique
- Direction technique
- Régie générale
- Régie son et lumière
- Equipements nécessaires aux artistes et intervenants

Le matériel proposé devra être adapté au niveau d'exigence de l'événement et répondre aux normes de sécurité en vigueur.

Programmation artistique :

Le titulaire coordonne et met en œuvre les différentes interventions artistiques et musicales de la soirée. A titre indicatif, les interventions envisagées sont les suivantes :

- Photographe (scénographie, photocall et photos d'ambiance)
- Artistes ou performances musicales
- Concert de musique live
- Soirée dansante avec DJ
- Propositions liées au design, à la mode ou aux métiers d'art

Le titulaire accompagne le musée des Arts décoratifs dans la sélection des artistes et propose des profils en cohérence avec la direction artistique de l'événement. Le titulaire pourra également contractualiser en direct avec les artistes ou leurs agences et prendre en charge :

- la négociation des conditions d'intervention
- la contractualisation
- la gestion des besoins techniques
- l'accueil des artistes
- la gestion des droits et autorisations nécessaires

Accueil et sécurité :

Le titulaire recrute et coordonne le personnel d'accueil et de sécurité nécessaire pour le bon déroulé de l'événement, en lien avec les services internes du musée mais également l'agence de relation publique qu'il mandate.

Le dispositif d'accueil reflète le plus haut niveau d'exigence et intègre :

- Accueil et filtrage extérieur
- Accueil intérieur (vestiaire, photocall, cocktail, dîner, toilettes)
- Régie extérieure
- Coordination des arrivées voiture
- Permanence ménage

Logistique :

Le titulaire assurera l'ensemble des opérations logistiques nécessaires à l'événement :

- Prestation ménage et évacuation des déchets
- Gestion des livraisons et des reprises (y compris la régie extérieure)
- Gestion des stockages
- Gestion du planning général
- Remise en état des espaces

Suivi administratif, juridique et financier :

Le titulaire assure également le suivi administratif, juridique et financier lié à ses missions, notamment :

- Rédaction du dossier sécurité
- Recrutement des bureaux de contrôle
- Suivi budgétaire détaillé
- Gestion du retroplanning
- Sélection et contractualisation avec les prestataires
- Bilan et retour d'expérience

Le Titulaire met en œuvre un suivi budgétaire permanent permettant d'identifier les écarts entre les prévisions et les dépenses engagées. Toute dérive budgétaire prévisionnelle devra être immédiatement signalée au musée des Arts décoratifs et accompagnée de propositions d'arbitrage ou d'optimisation.

Aucun engagement financier susceptible d'entraîner un dépassement de l'enveloppe validée ne pourra être pris sans accord préalable du musée. Tout dépassement devra, en outre, être justifié et traité dans le respect des dispositions applicables du Code de la commande publique.

2.4 Pilotage du projet

Le Titulaire met en place une gouvernance permettant un suivi régulier du projet. Il transmet au minimum tous les quinze jours un état d'avancement comprenant :

- les actions réalisées
- les actions à venir
- les validations attendues
- les points de vigilance
- le suivi budgétaire
- une analyse des risques et des mesures préventives et correctives

À compter de J-60, le musée pourra demander la mise en œuvre d'un rythme de suivi hebdomadaire.

Les principales étapes du projet seront soumises au musée des Arts décoratifs pour validation. Toute décision ayant une incidence sur le budget, le calendrier, la sécurité, la qualité de l'événement ou l'image des Arts Décoratifs devra être signalée, dans les meilleurs délais.

Dès les premières phases du projet, le Titulaire établit une analyse des risques et la met à jour jusqu'à la clôture de l'événement.

2.5 Livrables attendus

Phase 1 – Concept
- note d'intention
- planches d'inspiration
- premières orientations scénographiques
- budget prévisionnel initial
- retroplanning

Phase 2 – Avant-projet
- projections 3D
- plans scénographiques
- budget actualisé

Phase 3 – Projet définitif
- plans techniques et liste des installations
- liste des prestataires
- conducteur prévisionnel
- dossiers administratifs
- planning détaillé de l'événement (incluant les temps de montage et de démontage)
- budget actualisé

Phase 4 – Exploitation
- conducteur final
- plans d'implantation définitifs
- plans électriques
- dossier sécurité
- liste définitive des intervenants
- Le PV de classement de réaction au feu des matériaux utilisés
- La photocopie des attestations d'assurance du Titulaire

Phase 5 – Clôture
- bilan de production
- bilan budgétaire
- retour d'expérience
- recommandations pour une future édition

La liste pourra être adaptée en fonction des caractéristiques définitives de la manifestation.

Fin des prescriptions du CCTP